

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-huit janvier deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

Absents ayant donné pouvoir : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Daniel MARCONNET

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Gilles PIARD

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 18/01/2024		Nombre de votants	15
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	Bulletins blancs	00
Nombre de membres en exercice	19	Abstentions	00
Nombre de membres présents	14	Suffrages exprimés	15
Nombre de procuration	01	Pour	15
		Contre	00

24.01 - Proposition de location d'un terrain communal pour l'installation d'un pylône destiné aux télécommunications

La société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY, en recherche d'un terrain en vue de l'implantation d'un pylône multi-opérateurs, a sollicité la commune. Cette installation permettrait d'accueillir les opérateurs, afin qu'ils répondent à leurs obligations de couverture numérique du territoire.

Cette société avait identifié des parcelles, sises à la plaine de sports, pour lesquelles une réponse négative a été spontanément émise. Au fil des échanges, une proposition a été faite par la Commune, pour une implantation sur la parcelle cadastrée section ZR n° 59, lui appartenant.

Après examen des différentes possibilités techniques, la parcelle susvisée paraît répondre aux critères (facilité d'accès et proximité du réseau électrique).

Afin de poursuivre les études sur cette parcelle, SYSTRA FONCIER a fait une proposition de location à la commune, d'une surface d'environ 160 m², pour un loyer annuel de 4 000 euros.

AR Prefecture

017-21
Reçu le 29/01/2024

Après ces explications, Monsieur le Maire propose de louer une partie de la parcelle ZR n° 59, sous réserve de la validation Radio et des différentes démarches administratives.

En conséquence,
Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de mandat ci-annexé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de location de la société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location dont l'ensemble des frais sera supporté par le preneur (frais de géomètre, etc.).

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 24 janvier 2024



Le Maire,
Gervé PINEAU

Le Secrétaire,

Monsieur Joseph GARCIA